

## publicité mensongère et option manquante

Par **hegesippe**, le **21/10/2008** à **15:56**

Bonjour, j'ai acheté un camping-car auprès d'un professionnel. Ce véhicule était présenté comme étant équipé d'une climatisation. Or, il s'avère que cette option n'est finalement pas présente sur mon véhicule. Le vendeur reconnaît qu'il a commis une erreur. Il me propose un arrangement à hauteur de 600 euros, alors que le litige s'élève à environ 2500 euros (prix d'une clim + installation). Cet arrangement ne me convient pas. Quels sont mes recours ?